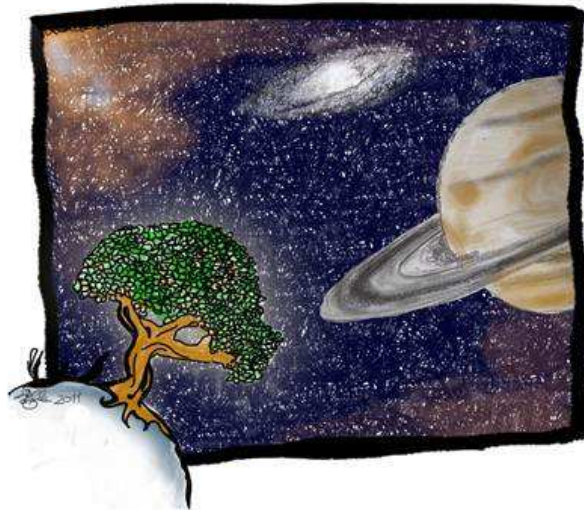


APPEL A PROJETS DIM ACAV – ANNEE 2015

ALLOCATIONS DOCTORALES

Les dossiers de candidature « **Allocation doctorale** » devront être envoyés à l'adresse dim.acav@obspm.fr avant le **lundi 16 février 2015 minuit**



Sommaire :

- Page n°2 : Présentation du dispositif DIM
- Page n°3 : Spécificités des allocations doctorales DIM
- Page n°4 : Critères d'éligibilité du projet
- Page n°6 : Critères d'éligibilité du candidat

Préambule :

L'un des objectifs du DIM ACAV est de fédérer les équipes du domaine en Île-de-France. Les **proposants** sont par conséquent **encouragés** à proposer des **projets conduits en collaboration** entre plusieurs équipes franciliennes.

Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

16 DIM ont été labellisés pour la période 2012-2015 :

- Agrosociétés, écologie des territoires, alimentation
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation
- Cancérologie
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition
- Défis analytiques, du concept au système
- Des atomes froids aux nanosciences
- Développement soutenable
- Genre, inégalités, discriminations
- Innovation, sciences, techniques, société
- Mathématiques
- Oxydes multifonctionnels
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal
- Problématiques transversales aux systèmes complexes
- Travail et souffrance au travail

De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 15 décembre 2014. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus indiqué pour leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. **Tout double dépôt entraînera l'inéligibilité automatique du projet**. Le réseau ACAV coordonne la sélection du programme scientifique du DIM Astrophysique et Conditions d'Apparition de la Vie qui sera proposé au financement de la Région Île-de-France.

Spécificités des allocations doctorales DIM

- Les allocations doctorales sont **financées à 100% par la Région** et ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...).
- Les **vacations universitaires liées à des missions** d'enseignement, d'information scientifique et technique, de valorisation de la recherche, de conseil ou d'expertise (prévues dans le cadre du contrat doctoral si l'allocataire bénéficie de ce contrat) sont néanmoins admises mais ne seront pas prises en charge par la subvention régionale.
- Les organismes employant les allocataires de recherche bénéficieront de 2700 € mensuels brut chargés pour une allocation doctorale, sur une durée de **36 mois, soit une enveloppe de 97 200 € brut chargés**.
- Le montant net mensuel perçu par le doctorant ne doit **pas être inférieur à 1 400 €**.
- Le financement régional couvre également, **dans la limite de 5000 €** par allocation doctorale pour la totalité des 36 mois, des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche, comme les frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications ... Citons comme exemples de **dépenses non éligibles** au titre du financement de ces actions : l'achat d'ordinateur, les frais d'inscription universitaire, les frais de déplacement pour le jury de thèse ou les déplacements domicile-travail.

**Le montant de la subvention perçu par l'organisme employeur sera donc de
102 200 € sur 36 mois par allocation doctorale.**

Critères d'éligibilité du projet

Critère n°1 : Le sujet de thèse doit concerner les thèmes du DIM ACAV

Les thèmes du DIM ACAV sont les suivants : la cosmologie pour l'étude de l'Univers dans son ensemble, la physique des galaxies, la physique stellaire, la physique solaire, la mécanique céleste, la planétologie, les plasmas pour l'astrophysique, l'exoplanétologie, l'exobiologie et l'astrochimie pour l'étude de ce qui compose l'Univers à ses différentes échelles. Ces sujets de recherche nécessitent des études complexes qui reposent sur l'observation de phénomènes lointains et s'appuient traditionnellement sur les connaissances en physique, en mathématiques, en chimie et, depuis peu, en biologie.

Critère n°2 : Le sujet de la thèse doit s'inscrire dans le cadre d'au moins un des axes suivants :

- **Missions spatiales** : la communauté francilienne est très impliquée dans des missions majeures de la communauté astrophysique internationale (observatoires généralistes, missions pour la cosmologie, pour la détection d'ondes gravitationnelles, pour l'étude des exoplanètes, pour l'étude des objets du système solaire, pour les références spatio-temporelles et la physique fondamentale). Les équipes de la région ont pour ambition de jouer un rôle important dans la préparation et l'exploitation des missions spatiales.
- **Observations au sol** : plusieurs projets majeurs sont en cours d'élaboration dans lesquels les équipes de la Région sont partie prenante. La taille croissante des projets impose des collaborations internationales et un contexte compétitif. La légitimité des équipes est primordiale pour la participation à ces projets et nécessite un investissement amont important pour lequel une stratégie de préparation instrumentale et d'élaboration des programmes scientifiques est nécessaire.
- **Recherche numérique** : les simulations numériques sont aujourd'hui indispensables aussi bien aux études théoriques qu'à l'interprétation et à l'analyse d'observations de plus en plus complexes. La montée en puissance des machines massivement parallèles permet de simuler une grande diversité de systèmes allant de l'évolution complète de l'univers en cosmologie numérique, du milieu interstellaire aux propriétés microscopiques des atmosphères et intérieurs planétaires en passant par la formation et la dynamique des galaxies, des systèmes stellaires et planétaires. L'objectif est de soutenir le développement de grands défis numériques.
- **Expériences de laboratoire** : la compréhension de l'infiniment grand astrophysique s'appuie sur la connaissance des propriétés physiques de la matière dans une grande gamme de densités et de températures rencontrées dans l'Univers dont les expériences de laboratoire permettent l'étude. Des synergies interdisciplinaires indispensables - matière condensée, physique atomique et moléculaire, chimie théorique et modélisation d'édifices complexes - sont recherchées à travers

le DIM pour progresser sur la connaissance des propriétés de la matière et des environnements propices à l'apparition de la vie dans l'Univers en lien direct avec les équipes utilisatrices.

Critère n°3 : Le laboratoire d'accueil et l'École Doctorale doivent être localisés en Île-de-France.

Critère n°4 : Le **taux d'encadrement** du directeur de thèse (éligible pour l'École Doctorale choisie) porteur du projet **ne peut excéder plus de 3 allocataires** à la rentrée universitaire 2015-2016.

Des allocations doctorales supplémentaires relatives à la thématique régionale annuelle 2015, **l'air**, en lien avec la conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en 2015 (COP21) seront présélectionnées par les DIM.

Important !

Le DIM ACAV a choisi **de financer en 2015 a priori** au moins **une allocation doctorale relevant de la thématique « conditions d'apparition de la vie »**, sous réserve de qualité suffisante des propositions.

Le DIM ACAV évaluera au **maximum 3 réponses par laboratoire**. Le directeur du laboratoire devra faire parvenir au DIM ACAV la liste des demandes de financement à évaluer accompagnée d'un court avis motivé pour chaque demande.

Aucune demande de financement transmise au DIM ACAV **sans avis motivé du directeur de laboratoire ne sera examinée**.

La sélection sera faite sur la base de la qualité et de l'intérêt scientifique des projets proposés, de leur faisabilité dans le cadre d'un projet de thèse et de leur cohérence avec les axes du DIM ACAV. La qualité formatrice de l'équipe d'accueil (évaluée à partir du devenir des étudiants formés) et la qualité de l'environnement scientifique seront prises en compte.

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.acav@obspm.fr.

Critères d'éligibilité du candidat

Critère n°1 : Le candidat doit être titulaire d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrit en 1^{ère} année de doctorat à la rentrée universitaire 2015-2016 dans une École Doctorale francilienne ;

Critère n°2 : Le candidat ne doit pas être titulaire d'une thèse d'université, d'un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre École Doctorale ;

Critère n°3 : Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, un parcours professionnel atypique devra être justifié en pratique, par un C.V. et une lettre de motivation ;

Critère n°4 : L'éligibilité du candidat sera vérifiée par le DIM ACAV.

Les dossiers seront soumis par les **directeurs de thèse**. Il n'est pas nécessaire, à ce stade d'avoir identifié un ou plusieurs candidats.

Les directeurs devront répondre aux **critères d'éligibilité de l'École Doctorale** visée.

La **sélection du candidat devra être confiée à l'École Doctorale** dont dépend le directeur de thèse.

Les **bénéficiaires d'une allocation s'engagent à participer** et à venir présenter les résultats de leurs travaux aux journées de restitution organisées par le DIM ACAV ou par la Région Île-de-France. Ils s'engagent également à remettre un rapport d'activité.

La sélection et le classement des dossiers par le DIM ACAV auront lieu en avril 2015. Toutefois, les attributions décidées par le DIM ACAV ne seront effectives qu'après le vote du soutien aux programmes annuels des DIM par la commission permanente du Conseil Régional IDF qui se déroulera **en juillet 2015**.